

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 15/01/2018

Le lundi 15 janvier 2018 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 9 janvier 2018, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, CHAILLET, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR.

ABSENTS EXCUSES : MM. GIBERT, CALMARD, Mme de BROSSE, MM. BERNARD, DAYME.

DEPOTS DE POUVOIR : M. GIBERT pouvoir à M. BROLIQUIER
M. CALMARD pouvoir à M. ROYER
Mme de BROSSE pouvoir à Mme DESCOUR
M. DAYME pouvoir à Mme DOR

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/12/17

M. le Maire : Bonjour à tous, il y a eu une cérémonie des vœux à l'Embarcadère mardi dernier. Cela a été un moment convivial, mettant à l'honneur ceux qui en 2017 avait fait honneur à l'arrondissement. Merci à tous ceux qui, ici, à la mairie, ont organisé cette belle manifestation.

02/17/614 Lyon 2e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association ALYNEA (siège : 53, rue Dubois Crancé - 69600 Oullins) pour la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'Echanges de Perrache, afin d'y abriter deux services à caractère administratif - EI 02056

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Il faut continuer d'aider ces associations, comme le Samu Social avec qui nous sommes régulièrement en contact. Le président de la République avait promis plus de SDF dehors en 2017, c'est raté, mais en 2018, on ose espérer que le défi sera relevé. Du moins, nous, la mairie du 2^{ème} arrondissement, on va soutenir toutes les associations qui viennent en aide aux grands précaires. Je vous demanderai de valider cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/ 615 Lyon 2e - Cession de quatre volumes de copropriété à usage de grenier au profit de la SCI PALANI sis 2 bis rue des Forces - EI 02012 - N° inventaire 02012A000

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Il y a quelques années, la Ville de Lyon avait acquis un certain nombre d'appartements dans un immeuble mitoyen à celui du Musée de l'Imprimerie. Il y a deux mois, nous avons voté pour vendre ce qui n'était pas nécessaire à l'extension de ce musée : 2 ou 4 petits appartements. Au-dessus de ces appartements, il y avait des greniers. Finalement l'aménageur qui avait acheté deux des quatre appartements a proposé d'acheter ces greniers. Il y a eu une estimation de la part des Domaines, on nous propose aujourd'hui d'acter la vente à cette société SCI PALANI de ces quatre volumes de copropriété qui sont en fait quatre greniers. Au total cela représente environ 60 m². Le prix de vente est à 12 000 euros ce qui nous a paru pas très élevé. Nous avons demandé quelques précisions. La direction de l'Immobilier nous a répondu que c'était vendu séparément parce que les lots n'étaient pas rattachés à des appartements. C'est pour cela qu'ils n'avaient pas fait l'objet d'une vente au moment où les quatre appartements ont été vendus. Ils n'ont pas été vendus individualisés parce qu'aux enchères, généralement, l'expérience prouve que les biens immobiliers partent moins chers que le prix des Domaines. Le prix des Domaines à 12 000 euros est paraît-il le bon, et l'acquéreur a été retenu de gré à gré parce qu'il n'a pas de grenier. Il n'y a pas d'eau, pas d'électricité, il n'y a aucune possibilité d'aménager ces greniers en appartement donc ils seront effectivement uniquement des dépendances des appartements acquis par la SCI PALANI dans l'immeuble.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/616 Villages d'entreprises – Résiliation des conventions de concessions - Approbation des protocoles de liquidation et de actes de cessions de droits réels immobiliers entre la Ville, la SERL et la SERL@immo²

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Une délibération importante puisqu'on tourne une page, celle du village d'entreprises géré par la SERL à Perrache.

M. Royer : Oui. Lors de la commission économique de la Ville de Lyon, j'ai rappelé que les villages d'entreprises devaient être le plus possible réservés aux artisans. Nous avons de moins en moins d'artisans notamment en centre-ville. Ils quittent des locaux professionnels pour partir sur des communes où c'est plus facile pour eux de travailler. J'ai demandé de façon insistante qu'on privilégie plutôt l'artisanat que les activités tertiaires.

M. le Maire : C'est extrêmement important, vous avez bien fait de le rappeler M. Royer, d'avoir des artisans qui sont capables d'effectuer des travaux de proximité alors que les problèmes de stationnement deviennent de plus en plus importants dans notre quartier. Il était essentiel de conserver de l'artisanat en centre-ville. Ce village y participe, nous sommes très heureux, il aurait pu être fermé, aujourd'hui nous sommes très heureux de voir que cela va perdurer et nous souhaitons même, à l'avenir, qu'il y ait dans la Confluence d'autres zones de ce type et ce n'est pas la première fois qu'on le dit.

M. Royer : Une petite parenthèse supplémentaire sur ce sujet, je suis proche de la Chambre des Métiers et j'ai rappelé cela aux élus de la Chambre des Métiers, il y a environ un mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/617 Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Concernant l'actualité, effectivement, la concertation sur les rythmes scolaires lancée en octobre dernier par la Ville de Lyon est entrée dans une nouvelle phase puisque mardi dernier, le 9 janvier, le Maire de Lyon a fait deux propositions d'organisation du temps scolaire. La première proposition porte sur une semaine de quatre jours et la deuxième proposition sur une semaine de 4 jours et demie pour les élèves des écoles primaires. Les conseils d'école sont maintenant convoqués pour tenir un conseil d'école extraordinaire entre le 17 janvier et le 6 février prochain, date à laquelle nous aurons le résultat. Nous saurons si, à la rentrée prochaine, les élèves seront sur un temps de 4 jours ou de 4 jours et demie. Ce choix est particulièrement important pour les familles. Les informations sont nombreuses, et c'est pourquoi j'ai invité les parents d'élèves à une réunion ce soir en mairie du 2^{ème} arrondissement à 19h afin d'assurer une restitution des informations sur cette première phase de concertation et permettre un temps d'échange avant la tenue des conseils d'école.

M. le Maire : Merci de votre implication, Sophie Descour, sur ce dossier. C'est un dossier extrêmement important. Il concerne l'ensemble de la ville de Lyon mais il concerne les enfants du 2^{ème} arrondissement. On peut penser que la décision qui va être arrêtée dans les jours à venir va engager la ville de Lyon pour plusieurs années, c'est un choix qu'il ne faut pas prendre dans la précipitation. Les conseils d'école sont consultés, comme nous l'avions demandé au niveau du 2^{ème} arrondissement, au conseil municipal, de ce côté-là, la concertation fonctionne bien. En revanche, il y aura une décision à arrêter et il ne faut pas la prendre à la va vite. C'est pour cela qu'on continue à suivre ce dossier de très près. Vous savez que la famille est l'une de nos priorités et c'est pour cela que nous sommes aussi attentifs à cette question.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/618 Dénominations de voies et d'espaces publics nouveaux : ZAC Confluence à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

DEMANDE DE VOTE SEPARÉ :

M. Sansoz : Je profite de ce rapport pour rappeler que la passerelle Florence Arthaud reliant les quais Antoine Riboud et Arlès-Dufour est interdite aux cyclistes et aux deux roues motorisées, c'est un message que je fais passer dès que je peux le faire.

Concernant la dénomination de la rue Antoine Delandine, j'en profite parce qu'il y a une mauvaise tradition au niveau de Perrache : il n'y a pas les prénoms des rues. A la demande du groupe « Les Républicains » lors de la commission, on a demandé à ajouter le prénom Antoine à la rue Delandine.

Si toutes les dénominations que je viens de vous présenter n'ont pas été sujettes à débat auprès des élus du 2^{ème} arrondissement, il y a eu plus de débat sur l'allée Susan Sontag qui se situe entre la rue Smith et la rue Delandine.

C'est une personne qui a soulevé des théories qui posent problèmes et débats au sein de ce conseil d'arrondissement, M. le Maire approfondira la chose. Elle a eu des propos qui ont fait énormément de débats sur la race blanche, aux Etats Unis. Cela n'a pas la même portée qu'en France mais elle connaissait très bien la France. Des propos qui passeraient mieux pour l'homme de droite sur le communisme qui était un fascisme qui avait réussi, ça peut la rendre sympathique mais voilà, sur ce sujet-là, je crois qu'il y a une demande de vote séparé. Je laisserai le Maire confirmer la chose. Personnellement je m'abstiendrai puisque c'est une militante qui a porté des choses que je ne partage pas et c'est vrai qu'il y a toujours un peu trop de politique dans les dénominations des rues contrairement à ce qui a été fait pour les autres personnes citées ci-dessus.

M. le Maire : Effectivement, les élus du 2^{ème} arrondissement avaient suggéré un certain nombre de noms depuis longtemps. Nous demandons à ce qu'il y ait une rue Francisque Collomb qui a été Maire de Lyon. Nous croyons savoir qu'il va y avoir bientôt à la Confluence, une rue Francisque Collomb. Je pensais que cette dénomination ferait partie du dossier, elle n'y est pas, je ne sais pas pourquoi. Vous savez qu'après la disparition d'Henri Chabert, nous avons demandé à ce qu'une rue porte son nom. Et, si possible, à la Confluence, dans la mesure où il est un de ceux qui a préparé le terrain pour la construction de ce quartier. Vous avez eu une information particulière, Jean-Stéphane Chaillet ?

M. Chaillet : Oui, l'ensemble de ce conseil avait demandé qu'une rue porte son nom. Pour rappel, il fut l'adjoint à l'urbanisme de Michel Noir, et de Raymond Barre. Grand adjoint à l'urbanisme. Il a été décidé finalement qu'il y aurait un lieu bien plus important qu'une rue qui porterait son nom. Ce n'est pour l'instant pas officiel, je suis en relation avec sa famille puisque je les connais, cela sera validé en février ou en mars.

M. le Maire : Si c'est mieux qu'une rue à la Confluence, cela nous va très bien.

Mme de Lavernée : J'aimerais rajouter une chose, nous avons demandé en tant que groupe « Les Républicains » qu'il y ait aussi une rue nommée Truphémus.

M. le Maire : Effectivement, on avait posé la question à la suite de son décès pour qu'il y ait une rue Truphémus. Nous sommes déçus de ne pas la voir dans la proposition du Maire de Lyon aujourd'hui. Tout comme nous avons évoqué à l'issue du décès de Simone Veil, première présidente du parlement européen. Lyon qui a toujours été une ville tournée vers l'Europe, l'idée de donner son nom à une voie de notre ville, nous sommes déçus de ne pas voir Simone Veil. En revanche, passerelle Florence Arthaud, allée Lucien Bégule et place Hubert Mounier, nous l'avions demandé. Charles Baudelaire, on n'en avait pas parlé, mais pourquoi pas. La rue Delandine, c'est le choix qui avait été fait de prolonger le nom des rues et de ne pas créer artificiellement trop de rues nouvelles. Ce qui nous pose question c'est sans doute l'Allée Jeanne Barret, la première femme qui a réalisé le tour du monde sauf que dans son tour du monde, elle n'est pas passée par Lyon. C'est une belle performance surtout en 1774 mais est-ce que cela méritait une rue ? Pourquoi pas ? On a l'impression qu'il fallait trouver une femme, comme si on n'avait pas de femme lyonnaise suffisamment digne de renom pour pouvoir se voir attribuer le nom d'une rue. Il y a une seule rue pour laquelle je ne peux pas voter, c'est celle de Susan Sontag. C'est un écrivain très engagé sur de nombreux sujets : le Sida, la guerre en Bosnie, l'impérialisme américain, la politique, l'identité, la sexualité, l'éthique, l'esthétique, ... Elle a reçu quelques distinctions, certes, mais c'est pour le moins surprenant que la ville souhaite attribuer un nom de rue à celle qui a considéré que « La race blanche est le cancer de l'Histoire humaine » J'avais lu ça dans la définition de Wikipédia, on est allé un peu plus loin dans la recherche pour savoir dans quel contexte cela avait été dit, et Sontag s'est attirée des critiques pour avoir écrit en 1967 dans *Partisan Review* : « Mozart, Pascal, l'algèbre booléenne, Shakespeare, le parlementarisme, les églises baroques, Newton, l'émancipation des femmes, Kant, les ballets de Balanchine n'absolvent pas ce que cette civilisation particulière a infligé au monde. La race blanche est le cancer de l'Histoire humaine. » Ensuite un journaliste nous dit qu'elle s'est par la suite rétractée lorsqu'elle s'est aperçu que cette citation avait provoqué une polémique. Elle s'est excusée en disant que cela diffamait les cancéreux ! Vous comprenez que personnellement, je ne vois pas l'intérêt ou alors c'est pour diviser, c'est un choix militant, je ne souhaite pas le suivre et c'est pour cela que je proposerai un vote séparé et que personnellement je voterai contre cette dénomination de rue.

Mme Dor : Le fait de donner aux rues lyonnaises le nom de femmes engagées même si elles ont un moment dans leur parcours eu un mot qui peut paraître interprétable et excessif ne justifie pas qu'on fustige la Mairie de Lyon pour n'avoir pas donné aux rues de la Confluence uniquement le nom de personnalités lyonnaises ou françaises.

Mme de Lavernée : Je regrette que les demandes des élus de la Mairie du 2^e arrondissement n'aient pas été écoutées et je pense que certaines personnes ont déjà une notoriété suffisante dans cette liste pour que l'on se concentre sur Lyon aussi. Je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. Royer : Je voulais simplement dire que le fait de poser les questions sur les dénominations ce n'est pas fustiger l'Hôtel de Ville.

M. le Maire : Non, c'est juste que c'est un choix que je ne peux pas partager. Je n'irai pas dévisser la plaque, rassurez-vous.

ADOpte A L'UNANIMITE concernant les dénominations suivantes : « Passerelle Florence Arthaud », « Allée Lucien Bégule », « Allée Jeanne Barret », « Place Hubert Mounier », « Rue Charles Baudelaire », « Rue Antoine Delandine ».

REFUSE à la MAJORITE concernant la dénomination de « l'allée Susan Sontag ».

9 VOIX CONTRE

2 VOIX POUR : Mme Dor, M. Dayme

3 ABSTENTIONS : Mmes de Lavernée, Bonnet Saint Georges, M. Sansoz

02/17/619 Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » et scènes de proximité dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création pour un montant global de 495 000 € sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme DOR

02/17/620 Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association "Quais du Polar", pour l'organisation de la 14^e édition du festival "Quais du Polar", du 6 au 8 avril 2018 - Approbation d'une convention d'application

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/621 Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 577 926 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 71 logements étudiants PLS situés rue Smith îlot B2 à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Compte tenu des surfaces dont la Ville pourrait être réservataire et de la destination de ces logements pour les étudiants, je vous demande de donner un avis très favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/622 Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Boule Ravat Confluence pour la mise à disposition de locaux et de jeux de boules à titre gratuit situés 16 quai Rambaud à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/623 Approbation de l'avenant n° 4 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC "Les Lions"

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je tiens à préciser par ailleurs que le Club de hockey s'auto finance, ils ont une billetterie et la vente de produits dérivés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/624 Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2017-2018 - Signature de conventions avec ces associations

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/625 Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 531 780 euros aux 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association « Com'Expression » - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je vous demanderai de soutenir ces subventions parce qu'effectivement la MJC est l'un des acteurs de la jeunesse qui compte dans notre arrondissement et qui réalise un certain nombre de choses en direction de la jeunesse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme DOR

02/17/626 Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme DOR

02/17/627 Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Envie Partagée" pour la gestion du jardin partagé situé quai Rambaud à Lyon 2e sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : C'est un rapport qu'il faut mettre en parallèle avec celui présenté par Jean-Stéphane Chaillet tout à l'heure à propos de la Boule Ravat Confluence, ces deux terrains sont contigus et c'est une régularisation, cela fait plus deux ans que le jardin existe, cela fait deux ans aussi que la Boule Ravat avait déménagé, mais il y avait un vide juridique, aujourd'hui il faut signer ces deux conventions pour que tout soit parfaitement fait dans les formes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/628 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association des Anciens Elèves des Lycées de Lyon (AEL), sise 13, quai Jean Moulin à Lyon 2e – Anniversaire des 150 ans de l'association

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

M. le Maire : J'espère qu'ils n'ont pas attendu le vote de la subvention pour acheter leur buffet puisqu'effectivement la manifestation commence dans une dizaine de minutes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Je vous rappelle que le prochain conseil aura lieu le 19 mars, il sera suivi d'un CICA qui aura pour thème « les espaces verts dans le 2^{ème} arrondissement ». On nous présentera l'ensemble des espaces verts et toute la politique de verdissement sur le terrain de la presqu'île.

Je voulais informer l'ensemble des membres du conseil sur la mise en œuvre début janvier des nouvelles modalités de stationnement à Lyon. Depuis quelques jours, il y a de nouvelles modalités de stationnement à Lyon. On en a déjà longuement débattu ici et en Conseil municipal donc l'idée n'est pas de revenir sur le fond de la réforme mais bien sur sa mise en œuvre.

Une fois encore, c'est l'arrondissement qui assume la charge supplémentaire de travail et qui doit en plus gérer les mécontentements. Depuis Noël, je puis vous assurer que le point accueil de la mairie du 2^{ème} arrondissement accueille de très nombreux mécontents.

Les débuts de la mise en œuvre sont extrêmement difficiles. D'abord, il y a le logiciel de gestion en lui-même plutôt efficace mais, il faut le temps de la prise en main par les agents. Sur les cas simples, le nouveau logiciel fonctionne plutôt bien. Dès qu'il y a des situations plus complexes le logiciel est moins performant mais ce n'est pas le problème essentiel.

Le gros problème de cette mise en œuvre c'est le mode de paiement. De très nombreux Lyonnais ne peuvent pas payer, ni aux horodateurs, ni par le système Paybyphone ni par internet. Il y a un bug informatique dont la Direction des Déplacements Urbains de la ville de Lyon a conscience, elle cherche à résoudre au plus vite. Mais en attendant, vu le prix de la nouvelle amende, les gens sont inquiets de se voir verbaliser. Et le ton monte très vite malgré le professionnalisme de nos agents.

Les nouvelles mesures n'étaient déjà pas très bien perçues par les Lyonnais, ajoutez à cela le bug du système de paiement, cela crée beaucoup d'insatisfaction bien compréhensible.

Je voulais dire que les élus du 2^{ème} arrondissement souhaitent que le problème soit rapidement résolu car entre les passages en mairie et les appels téléphoniques, les agents sont débordés ! D'autant plus que samedi, par exemple, Lyon Parc Auto était fermé. Alors que c'est le seul point de paiement possible en direct. Pour un premier samedi des soldes ce n'était pas très rusé.

Je remercie d'avance les Lyonnais de leur patience dans l'attente d'un meilleur fonctionnement. En tous les cas, le stress est présent. Il est à préciser que tous les quartiers ne sont pas forcément concernés par ces problèmes mais le 2^{ème} arrondissement, là où la demande est la plus chère est le plus concerné. Il y a des mairies d'arrondissement qui n'ont pas de problème, il y en a qui ont que de petits problèmes et il faut que cela tombe sur nous. Nous le regrettons.

La séance est levée à 19h00.